

DÉLIBÉRATION N°DL20260056 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 07 AVRIL 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 01/04/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h05) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT (à compter de 19h10) ; Mme Abila CIPRIANI (à compter de 18h30) ; M. Jerome JULVE ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY ; M. Erick SCHAEFFER ; M. Luc CHEVALLIER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h05)

M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Daryne BELKORCHIA (jusqu'à 19h10)

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (jusqu'à 18h30)

Mme Catherine MOIROUD a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'AQUEDUC ROMAIN DU GIER (S.I.A.R.G.) - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

Le Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier (SIARG), créé le 27 décembre 2000, a pour objet la coordination d'actions visant notamment à la mise en valeur, sur le plan culturel et touristique, de l'édifice dans sa totalité, le développement d'activités scientifiques et de recherche pour une meilleure connaissance de l'aqueduc, la protection, la sauvegarde, l'entretien et les restaurations éventuelles de l'ouvrage.

Les statuts de l'établissement public prévoient que ce dernier est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les communes adhérentes, chacune d'elles y étant représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le mandat des représentants de la commune ayant pris fin avec le récent renouvellement du conseil municipal, il convient de remplacer les représentants sortants et de désigner, les nouveaux représentants de la commune au sein de cette instance. Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-7 du code général des collectivités territoriales, le remplacement des délégués sortants, par le conseil municipal de la commune, a lieu à scrutin secret à la majorité absolue, sauf si le vote à main levée est accepté à l'unanimité des présents.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 31 voix pour,

8 abstentions

M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ;
Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ;
Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA

DÉCIDE :

- **de désigner** des représentants de la commune au sein de cette instance.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, à l'issue du vote sont élus :

titulaire : M. ALAMERCERY Yves élu par 31 voix pour (liste « Avec vous, pour Saint-Chamond » et liste "Saint Chamond, verte et solidaire pour une ville apaisée et vivante") et 8 abstentions (liste « Du bon sens pour Saint-Chamond » et liste « Agir pour les Saint-Chamonais »)

suppléant : M. CHEVALLIER Luc élu par 28 voix pour et 11 abstentions (liste "Saint Chamond, verte et solidaire pour une ville apaisée et vivante", liste « Du bon sens pour Saint-Chamond » et liste « Agir pour les Saint-Chamonais »)

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 08/04/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne